

# Charte de l'Internet

## *Préambule*

Le Cyclotourisme est une activité sportive de plein air touristique et culturelle, excluant la compétition cycliste, et pratiquée sans but lucratif. Il utilise le cycle mû exclusivement par la force musculaire.

La FFCT a pour objet

- De diriger, d'organiser, de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme tant sur route qu'à vélo tout terrain, sous toutes ses formes, en France, dans les départements et territoires d'outre mer.
- D'orienter et de contrôler, en qualité de fédération dirigeante, l'activité des associations ou groupements d'associations dont les adhérents pratiquent le cyclotourisme. (Extrait des statuts)

La "Charte Internet de la FFCT" est conçue pour permettre de définir le cadre et les grandes lignes de conduite à respecter lorsque qu'une association souhaite disposer d'un lien sur le site de la FFCT.

Les structures, ligues et comités départementaux, et les associations affiliées à la FFCT, du fait de leurs statuts, peuvent obtenir ce lien sur simple demande. Les responsables des différents sites associatifs ou de structures s'engagent lors de la signature de cette charte à respecter les principes qui la composent et à les appliquer durant toute la période où leur site sera lié à celui de la FFCT.

La fédération se réserve le droit de supprimer le lien entre le site de la FFCT et celui de la structure concernée après en avoir averti le comité départemental et la ligue dans le cas d'une association.

## *Article 1 :*

Les associations affiliées à la FFCT, les comités départementaux et les ligues, peuvent obtenir la création d'un lien entre le site de la FFCT et leur propre site. Certains partenaires, sous des conditions à définir et en fonction des relations avec la FFCT, peuvent également obtenir ce droit à condition d'être validé par le comité directeur.

## *Article 2*

Les sites des associations définis à l'article 1 doivent respecter, dans leur objet, les statuts de la FFCT tels que définis dans le préambule. Cela veut dire que ces sites ont pour seul objet d'organiser de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme tant sur route qu'à vélo tout terrain, sous toutes ses formes. L'activité du cyclotourisme est le sujet exclusif des sites liés au site de la FFCT.

## *Article 3*

Les sites s'adressent aux adhérents de la FFCT ainsi qu'aux futurs adhérents. À ce titre, ils doivent avoir un caractère informatif, sur le club de cyclotourisme, les randonnées, les rassemblements et organisations de cyclotouristes, les coordonnées des organisateurs, et tous les renseignements liés à ces multiples activités.

*Article 4*

Les sites des associations affiliées à la FFCT et de ses structures, régies par des statuts de la loi de 1901, ne doivent pas être orientés vers des activités commerciales sous quelque forme que ce soit.

*Article 5*

Les sites des associations et des structures de la FFCT doivent se conformer aux règlements fédéraux dont la charte sur la publicité et d'une manière générale à la politique de la fédération définie par le comité directeur.

*Article 6 :*

Les sites s'interdiront tout texte ou propos politique ou religieux tel que défini par la loi de 1901. Le contenu se voudra neutre, compréhensible par tous, et excluant les propos faisant référence à la discrimination raciale, sociale ou religieuse.

*Article 7 :*

Les sites ayant un lien avec celui de la FFCT positionneront dans leur page d'accueil le logo de la FFCT avec sa signature, pour affirmer leur appartenance à la FFCT et au mouvement cyclotouriste. Sa reproduction sera conforme à celui de la FFCT et ne fera l'objet d'aucune modification tant sur la forme que sur ses couleurs. Il est conseillé, pour les sites des associations de la FFCT, de reprendre l'identité visuelle de la FFCT définie par la charte graphique créée en 1999.

*Article 8*

L'association ayant obtenu un lien entre le site de la FFCT et son propre site, intégrera sur celui-ci un lien avec le site de la FFCT : [ffct.org](http://ffct.org). L'autorisation délivrée par la FFCT entraîne pour l'association l'acceptation des conditions définies par cette charte.

je soussigné Mme, Mr..... Président(e) du club :  
.....

Déclare avoir pris connaissance de la charte des sites Internet et s'engage par la présente à respecter son contenu, en vertu de quoi je sollicite de la part de la FFCT la création d'un lien vers le site dénommé  
.....

En outre j'ai bien noté qu'un lien entre mon site et celui de la FFCT ([ffct.org](http://ffct.org)) sera mis en place sur mon site 8 jours après la signature de cette charte.

je m'engage par la présente à informer la fédération par mail à [info@ffct.org](mailto:info@ffct.org) de tout changement intervenant sur mon site Internet dans un délai de 48 heures maximum après la mise en ligne de celui ci.

*Information concernant le site*

N° du Club ou de la structure :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Fax :

Adresse e-mail :

Adresse Internet :

Date:

signature du président

Cette charte est à retourner dûment complétée datée et signée au

Service communication  
FFCT - 1 2 rue Louis Bertrand - 94207 Ivry sur Seine CEDEX